

# *Révision du programme de soin et d'utilisation des animaux*

Gilles Demers, DMV, MSc

Denis Rainville, DMV

Directeurs, Évaluations, CCPA  
Atelier national du CCPA, 13 mai 2010

# Le CPA

- Le comité de protection des animaux (CPA) institutionnel est au cœur du système du CCPA de surveillance du soin et de l'utilisation des animaux



# *Révision régulière*

- Les CPA doivent réviser de façon régulière tous les aspects du programme de soin et d'utilisation des animaux pour:
  - ◆ S'assurer de répondre aux exigences des nouvelles politiques/lignes directrices du CCPA
  - ◆ S'assurer que les politiques institutionnelles sont mises à jour pour répondre aux développements du programme de soin et d'utilisation des animaux



*Outil à utiliser*

***Le Formulaire de révision du  
programme de soin et  
d'utilisation des animaux***



# *Le formulaire*

Section 1	Informations générales
Section 2	Fonctionnement du CPA
Section 3	Formulaire de protocole d'utilisation des animaux
Section 4	Programme de soin vétérinaire et de soin des animaux
Section 5	Éducation continue et formation/Santé et sécurité au travail/Gestion de crise
Section 6	Installations pour animaux
Section 7	Résumé



# *Section 2: Fonctionnement du CPA*

- Mandat des comités de protection des animaux 2006
- Composition et pouvoirs
- Réunions régulières, documentées
  - ◆ Au moins 2 fois par année
- Révision de protocoles
- Révision du mérite scientifique/pédagogique
- Visites des animaleries, documentées
- Révision des procédés normalisés de fonctionnement



## *Section 3: Formulaire de protocole*

- Le formulaire de protocole doit inclure toutes les sections pertinentes telles que décrites dans le point 3c du *Mandat des comités de protection des animaux 2006*
- Les renouvellements de protocoles doivent mettre l'accent sur les activités impliquant les animaux survenues l'année précédente, tel que décrit dans le point 3g du Mandat 2006



# *Section 4: Programme de soin vétérinaire et de soin des animaux*

- Des arrangements bien définis pour les soins vétérinaires doivent être en place
- Un personnel de soin aux animaux adéquat, en nombre et en expertise, pour assurer de bons soins aux animaux et une bonne gestion de l'animalerie, ainsi qu'une personne désignée responsable des animaleries
- Les utilisateurs d'animaux doivent rapporter toute complication ou effet non-anticipé au personnel de soin aux animaux et au CPA





# *Section 5: Éducation continue et formation / Santé et sécurité au travail/Gestion de crise*

- Éducation continue et formation des vétérinaires/personnel de soin aux animaux
- Formation des utilisateurs d'animaux
- Sécurité de tous ceux qui travaillent près des animaux
  - ◆ Bonne communication avec le personnel de santé sécurité
- Plan de gestion de crise pour le programme de soin et d'utilisation des animaux



# *Section 6: Installations pour animaux*

- **Entretien**
  - ◆ infrastructure, environnement
- **Gestion**
  - ◆ Propreté, circulation dans l'animalerie
- **Sécurité**
- **Soin et bien-être des animaux**



# *Section 7: Résumé*

- Analyser les forces et faiblesses du programme
- Faire les améliorations aux aspects pour lesquels le CPA est directement responsable
- Faire des recommandations pour les aspects dont d'autres sont responsables



# *CPA et le CCPA*

- Contrôle de qualité vs Assurance qualité
- Le CCPA appuie les CPA et appuie leur travail par son Programme d'Évaluations



**Amélioration du bien-être animal**



# *Révision de protocoles*


- Le formulaire de protocole doit être rempli au complet
- Tous les éléments doivent être présentés de manière à être bien compris par tous les membres du CPA, y compris les membres sans formation scientifique



# *Outils pour la révision des protocoles*

- Un formulaire de protocole complet
- Les lignes directrices et politiques du CCPA
- L'expertise des membres du CPA
- Ressources et expertises additionnelles au besoin





Canadian Council on Animal Care  
Conseil canadien de protection des animaux

**Good Animal Practice in Science**

**Bonnes pratiques animales en science**

***Merci !***

**Canadian Council on Animal Care  
Conseil canadien de protection des animaux  
1510 – 130 Albert  
Ottawa, ON K1P 5G4  
[www.ccac.ca](http://www.ccac.ca)**